



Bringing hearts and minds
together for children



**NOTE D'INFORMATION SUR
L'INTÉGRATION DE LA PROTECTION DE
L'ENFANCE DANS LA DISTRIBUTION**

STANDARD MINIMUM POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE N° 26

« Les enfants bénéficient de l'aide humanitaire par le biais de systèmes de distribution efficaces et bien planifiés qui préservent les filles et garçons de la violence, des abus, de l'exploitation et de la négligence. »¹

Comment utiliser cette note d'information : Cette note peut servir de référence au personnel de la Protection de l'enfance en situation d'urgence (CPiE) de Plan International sur la manière de travailler avec les secteurs de distribution en situation d'urgence, pour assurer que les besoins et les préoccupations des enfants et des adolescents soient pris en compte dans leurs programmes. Elle peut également servir pour conseiller les propres distributions d'ANA de Plan International, lorsque cette activité fait partie d'une intervention de CPiE planifiée. Cette note d'information conseille le personnel de CPiE quant aux messages d'intégration de la protection de l'enfance à faire passer auprès de tous les secteurs impliqués dans la distribution. Cette note d'information est fondée en grande partie sur les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Intervention Humanitaire et les normes Sphère, ainsi que les retours du personnel de Plan International concernant les informations les plus cruciales pour l'intégration de la protection de l'enfance dans les autres secteurs.

Légende des symboles :

→ Voir outil en annexe

INTRODUCTION : POURQUOI INTÉGRER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LA DISTRIBUTION ?

Pour sauver des vies, la distribution immédiate d'aide figure parmi les actions les plus urgentes à prendre lors de la réponse à une situation d'urgence. C'est aussi une mesure qui permet d'accroître considérablement la sécurité physique et affective et le bien-être des enfants. Cependant, si elle n'est pas mise en place en prenant en considération les besoins spécifiques et les risques encourus par les enfants pendant les distributions, elle pourrait avoir un impact important sur les menaces pesant sur les enfants. Parmi les problèmes de protection courants rencontrés par les filles et les garçons lors des distributions alimentaires et d'ANA, figure l'accès limité aux distributions, avec par exemple, les distributions ayant lieu sur le temps d'école. Les risques au cours des distributions, avec par exemple, des blessures causées par une foule trop nombreuse. Et une identification et une réponse insuffisante concernant les enfants vulnérables pendant les distributions, comme les enfants venant seuls ou accompagnés d'autres enfants.

Si les problèmes en matière de protection de l'enfance ne sont pas soigneusement pris en compte dans l'évaluation préliminaire, la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de distribution, les enfants peuvent être exposés aux risques de maltraitance ainsi que se voir refuser une aide humanitaire vitale. Il est ainsi très important que tout le personnel de la distribution soit au courant des besoins spécifiques et des risques encourus

¹ CHILD PROTECTION WORKING GROUP, MINIMUM STANDARDS FOR CHILD PROTECTION IN HUMANITARIAN ACTION, STANDARD 26 (GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE, STANDARDS MINIMUMS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE CADRE DE L'INTERVENTION HUMANITAIRE, STANDARD 26).

par les enfants, pour mener leurs activités tout en protégeant les enfants et sans les exposer à davantage de préjudices. Cette fiche d'information est divisée en quatre parties :

- 1) Les risques courants rencontrés par les filles et les garçons lors de la distribution
- 2) Conception d'une distribution sûre et adaptée aux enfants
- 3) Mise en œuvre d'une distribution sûre et adaptée aux enfants
- 4) Suivi et évaluation d'une distribution sûre et adaptée aux enfants

LES RISQUES COURANTS RENCONTRÉS PAR LES FILLES ET LES GARÇONS LORS DE LA DISTRIBUTION

Raisons courantes limitant l'accès des enfants à la distribution :

- Le choix des sites et horaires de distribution n'a pas été fait en consultation avec les enfants : il se peut que les enfants soient obligés de quitter l'école pour se rendre aux distributions et que les adolescentes ne puissent y participer en raison des tâches domestiques. Les lieux de distribution peuvent être trop éloignés pour que les enfants s'y rendent à pied, les obligeant à dormir sur place. Les enfants peuvent être blessés ou faire face à des problèmes de sécurité en se rendant et en revenant des lieux de distribution, car la route est dangereuse.
- Le manque d'abris et d'eau sur les lieux de distribution : les enfants peuvent souffrir d'épuisement physique ou tomber malades lorsqu'il n'y a pas d'ombre ni d'abri et qu'il n'y a pas d'accès à l'eau potable.
- Les enfants les plus vulnérables sont exclus : les enfants non accompagnés ou vivant dans un foyer dirigé par un enfant peuvent être mis de côté lors de l'enregistrement pour la distribution si seulement les foyers dirigés par un adulte sont pris en compte. Les enfants vivant dans des foyers polygames peuvent également être oubliés si seulement la première femme et ses enfants sont enregistrés. Les enfants avec un handicap ne parviendront peut-être pas au lieu de distribution ou à attendre dans une file comme les autres personnes. Les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles peuvent rencontrer des difficultés pour obtenir ou renouveler les moyens d'enregistrement (par exemple, une carte SIM, d'enregistrement, etc.).
- Le manque de considération envers le rôle des adolescentes qui s'occupent de leur famille et de personnes à charge dans les décisions concernant la taille et la composition des rations, ainsi que dans le contrôle des distributions, des collectes et de l'utilisation de ces rations, peuvent mener à l'exclusion des adolescentes.
- Le manque d'informations adaptées spécifiquement aux adolescentes et enfants dans le cadre de la distribution : il se peut que les enfants ne sachent pas comment se comporter, quoi faire et où aller lorsqu'ils sont aux points de distribution pour recevoir leurs articles, car les informations qu'on leur a données ciblent uniquement les adultes. Par exemple, une signalisation qu'ils ne peuvent pas lire. Les enfants ne savent pas forcément quels sont les ratios de distribution, ou que l'aide est gratuite et qu'ils ne doivent rien donner en échange des articles.
- Articles inappropriés : les articles distribués peuvent ne pas être adaptés aux enfants (par exemple, la taille des habits, la pointure). Les enfants peuvent avoir des difficultés pour rapporter des articles lourds chez eux. Les articles distribués n'incluent pas toujours des objets essentiels pour la protection des filles pouvant réduire les risques de VBG, tels que des lampes de poche et des sifflets, ainsi que des vêtements culturellement appropriés et des articles pour l'hygiène, qui les aideraient à se sentir plus à l'aise en public.

- L'absence de procédures pour contrôler la chaîne d'acheminement des produits alimentaires et des ANA pour garantir que les produits soient distribués aux personnes ciblées.

Raisons courantes représentant un risque pour les enfants lors des distributions :

- *Risque de séparation familiale* : Lors des distributions bondées de gens, les enfants peuvent se retrouver séparés de leurs parents ou tuteurs.
- *Maltraitance et exploitation* : Lorsque les enfants ont un accès limité aux distributions, il y a un risque que des adultes utilisent leur pouvoir, leurs produits ou leurs services pour exploiter les enfants en échange d'articles. Les enfants risquent d'accepter un rapport sexuel en échange de produits s'ils ne savent pas que ceux-ci sont gratuits.
- *Risque de blessures* : Les enfants sont plus petits que les adultes. Lorsque les distributions sont bondées ou mal organisées et qu'elles deviennent chaotiques et désordonnées, les enfants courent le risque de se blesser. En outre, les articles distribués sont souvent lourds, et les enfants se retrouvent à gérer des charges qui ne sont pas adaptées à leur âge et leurs capacités.

CONCEPTION D'UNE DISTRIBUTION SÛRE ET ADAPTÉE AUX ENFANTS

En tant que membres de l'équipe de la Protection de l'enfance, prenez le temps de rencontrer vos collègues de Plan International chargés de la distribution pour discuter des actions à entreprendre dans la planification et la préparation, afin de garantir la protection des enfants, des adolescents et des jeunes lors des distributions, et un accès équitable aux services de distribution vitaux.

Certaines des actions suivantes ne ciblent que les acteurs de la protection de l'enfance ou de la distribution. Les autres actions ciblent les deux à la fois. Notez que les actions suivantes ne seront pas toutes réalisables, il est important de déterminer avec vos collègues quelles actions peuvent être concrétisées ou non. Les garçons et filles, en particulier les plus vulnérables, doivent être consultés lors des évaluations des besoins et pendant la conception/la mise en œuvre/le suivi/l'évaluation du programme de la distribution.

La planification et la préparation peuvent comprendre les actions suivantes :

- *Être informé* des risques de protection particuliers auxquels les enfants sont exposés dans votre contexte. Soyez particulièrement attentif aux besoins des adolescents, surtout les filles, et aux risques qu'ils/elles courent pendant les distributions.
- *Établissez une cartographie de tous les services impliqués dans les activités de distribution*, pour savoir avec quels partenaires vous mettre en relation.
- *Veillez à ce que des cartes d'enregistrement* soient disponibles pour les enfants non accompagnés, les enfants avec des besoins spéciaux, les enfants vivants dans des foyers polygames et tout autre enfant vulnérable ou en danger, afin d'avoir accès aux services de distribution.
- *Veillez à la sécurité et l'ordre sur les sites de distribution, et identifiez des moyens pour éviter les séparations familiales inutiles* dans les files d'attente bondées (par exemple, en créant des espaces sûrs où les enfants jouent sous supervision pendant que les parents font la queue, des files d'attente séparées pour les mères avec enfants, etc.).

- *Choisissez les lieux de distribution de façon à éviter l'affluence et faciliter l'accès pour les enfants.* Par exemple, des lieux de distribution centralisés avec des points de distribution séparés de plusieurs centaines de mètres peuvent prévenir l'affluence. Si l'infrastructure locale ne le permet pas, assurez-vous que les articles distribués atteignent les enfants vulnérables de différentes manières (envisagez d'organiser le transport des produits chez les enfants).
- *Choisissez des points de distribution disposant d'un abri.* Vous devrez peut-être déplacer les points de distribution à l'ombre, si possible, ou faire de l'ombre pour éviter que les enfants s'évanouissent sous la chaleur du soleil. Remarque : le froid peut être tout aussi dangereux que la chaleur, déterminez selon votre contexte les mesures de sécurité à mettre en place pour protéger les enfants des conditions climatiques extrêmes.
- *Choisissez des horaires de distribution compatibles avec le temps d'école, ainsi que les activités et tâches quotidiennes des enfants.* Assurez-vous que les heures et les jours de distribution n'interfèrent pas avec l'éducation des enfants et lorsqu'ils doivent être à la maison.
- *Recueillez l'avis des garçons et des filles concernant les articles dont ils ont besoin, le meilleur moment et endroit pour les distributions, et communiquez ces informations à vos collègues chargés de la distribution lors de la mise en place de critères de sélection pour cibler les distributions. Veillez à ce que les adolescents soient également consultés puisque leurs besoins en ANA diffèrent considérablement des jeunes enfants.*
- *En coordination avec les collègues de la distribution, assurez-vous lorsque vous ciblez les enfants et foyers les plus vulnérables qu'ils soient rattachés à l'intervention de Plan International sur une plus grande échelle* (par exemple, qu'une famille ciblée pour la distribution soit également prise en compte par l'action pour la protection de l'enfance).
- *Recommandez aux équipes de distribution de fournir des articles culturellement appropriés et adaptés pour les enfants,* comme des vêtements et des chaussures taille enfant, assez de draps et de couvertures pour permettre aux filles et aux garçons de dormir séparément, des moustiquaires pouvant être utilisées comme rideau de séparation si besoin, et des articles pour l'hygiène culturellement appropriés pour les filles.

Le renforcement des capacités du personnel peut inclure :

- *L'organisation de réunions régulières entre le personnel de la protection de l'enfance et de la distribution* pour garantir que les questions cruciales, telles que les domaines à risque prioritaires et les critères de vulnérabilité soient communiqués et compris.
- *La recommandation d'un nombre de femmes suffisant au sein du personnel de la distribution.*
- *La budgétisation pour installer un poste d'assistance sur les sites de distribution.* Les postes d'assistance sont cruciaux pour faire passer des messages vitaux et pertinents aux filles, garçons et adultes de la communauté, pour les référencement immédiats en cas de problèmes de protection urgents et pour recueillir l'opinion de la communauté. Assurez-vous de la présence d'un travailleur de la protection de l'enfance sur tous les sites.

- *La budgétisation pour former le personnel de la distribution à la protection de l'enfance.* Afin d'assurer que les risques liés à la protection de l'enfance et la maltraitance des enfants sont gérés de manière efficace et rapide, il est crucial que le personnel de la distribution reçoive des formations sur les questions suivantes :
 - o La politique de la protection de l'enfance de Plan International, et d'autres fournisseurs de services le cas échéant.
 - o Faire preuve de tact pour communiquer avec les enfants afin d'éviter de les bouleverser davantage.
 - o Les problèmes de protection de l'enfance et les critères de vulnérabilité spécifiques au contexte.
 - o Les types d'incidents liés à la protection de l'enfance pouvant arriver lors des distributions, comment gérer ces incidents lorsqu'ils se produisent et comment le mécanisme de référencement de la protection de l'enfance fonctionne pour pouvoir signaler les cas de maltraitance à l'équipe de la protection de l'enfance en toute confiance.
 - o Comment garantir l'accès à la distribution aux enfants, en particulier pour les enfants exclus, comme ceux vivant ou travaillant dans les rues, les enfants ayant des besoins spéciaux, vivant dans un foyer dirigé par un enfant, etc.
 - o Comment introduire des messages de prévention et de réponse en matière de maltraitance des enfants dans les programmes de distribution communautaires (par exemple, en diffusant des messages par le biais de programmes radiodiffusés concernant la protection contre l'exploitation et les abus sexuels durant les activités de distribution).

MISE EN ŒUVRE D'UNE DISTRIBUTION SÛRE ET ADAPTÉE AUX ENFANTS

Lors de la mise en œuvre du programme, veillez à ce que le personnel de la protection de l'enfance sur le terrain soit équipé pour mettre en place, en partenariat avec les collègues de la distribution, les actions clés suivantes pour la mise en œuvre du programme, afin d'assurer la protection des enfants lors des distributions et un accès équitable aux services vitaux. Travaillez en relation avec les clusters chargés des articles alimentaires et non alimentaires, le sous-cluster de la protection de l'enfance, et d'autres clusters pertinents, afin d'avoir à votre disposition toutes les informations nécessaires pour organiser des distributions sûres pour les enfants avec un accès aux articles vitaux.

Allocation et sensibilisation du personnel de la distribution

- *Formez le personnel de la distribution sur les problèmes de protection de l'enfance spécifiques à votre contexte* et veillez à ce qu'il soit capable de proposer des articles de distribution adaptés aux besoins des enfants (par exemple, assez de couvertures pour permettre aux garçons et aux filles de dormir séparément, des articles hygiéniques culturellement adaptés pour les filles, etc.)
- *Assurez-vous que le personnel de la distribution soit formé, comprenne et signe la politique de la protection de l'enfance et le code de conduite de Plan International et d'autres fournisseurs de services.*

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir les indicateurs I, IV et VI.

- *Assurez-vous que le personnel de la distribution soit formé sur :*
 - o Les types d'incidents pouvant se produire lors des distributions
 - o Comment gérer ces incidents s'ils se produisent
 - o Le fonctionnement des mécanismes de référencement de la protection de l'enfance pour pouvoir signaler les cas de maltraitance en toute confiance.
- *Veillez à ce qu'il y ait à la fois des hommes et des femmes affectés à un point de distribution.*
- *Veillez à ce que le personnel de la distribution communique régulièrement avec les collègues de la protection de l'enfance* afin de garantir le bon fonctionnement des mécanismes de référencement.

Registration process & information sharing prior to distribution

- *Vérifiez que tous les enfants sont pris en compte dans les procédures d'enregistrement pour la distribution*, en particulier les enfants vivant sans adultes et ceux ayant des besoins spéciaux.

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir l'indicateur II.
- *S'il y a des familles polygames dans votre contexte, enregistrez toutes les femmes adultes dans tous les foyers* en tant que bénéficiaire principale, pour que les épouses secondaires et leurs enfants ne soient pas exclus.
- *Veillez à ce que les enfants non accompagnés reçoivent leurs propres cartes de rationnement pendant l'enregistrement* pour garantir que :
 - o Si l'enfant change de tuteur, des problèmes de réenregistrement ne réduisent pas son accès aux services essentiels.
 - o Les enfants sont traités avec équité au sein de la famille d'accueil.
 - o Les foyers dirigés par un enfant ne sont pas laissés pour compte si les distributions sont basées à partir d'une cellule familiale.
- *Apportez une attention particulière aux adolescentes s'occupant de leur famille et de personnes à charge* (par exemple, la taille des rations et si elles sont adaptées)
- *Assurez-vous que les enfants et les familles reçoivent des informations précises concernant les lieux et horaires (jour, heure, durée) des distributions.* Pourquoi ?
 - o Des informations précises permettront aux parents/tuteurs de passer moins de temps à attendre la distribution loin de leurs enfants.
 - o Informer les enfants de la durée et de la fréquence des distributions peut les aider à gérer leurs ressources pour éviter de se retrouver dans des situations où ils risquent de se faire exploiter à la fin des distributions ou lorsqu'ils manquent de ressources, comme en leur faisant du chantage pour obtenir des produits contre des relations sexuelles.
 - o Planifiez les distributions en dehors des heures d'école, et terminez-les assez tôt pour que les enfants puissent rentrer chez eux avant la tombée de la nuit. La sécurité et la présence à l'école seront ainsi optimisées.
- *Veillez à ce que les enfants reçoivent les informations nécessaires leur indiquant quels articles seront distribués, en quelle quantité et comment s'en servir.*

- *Assurez-vous que les enfants comprennent qu'ils n'ont rien à donner aux distributeurs en échange des articles.* De cette façon, ils seront plus protégés contre de potentielles exploitation et maltraitance.
 - o Affichez des posters illustrés aux points de distribution montrant clairement que les actes de maltraitance ne seront pas tolérés.
 - o Faites tourner les équipes de distribution aussi régulièrement que possible pour dissuader le personnel/les bénévoles d'établir des relations inappropriées avec les enfants.

Points de distribution

- *Affichez bien en vue aux points de distribution les règles d'attribution de la nourriture et des ANA à l'aide de pictogrammes* pour que les jeunes enfants et ceux ne sachant pas lire prennent connaissance de ce qu'ils vont recevoir, quand et comment.

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir l'indicateur V.
- *Affichez clairement la politique de la protection de l'enfance et le code de conduite de Plan International* aux points de distribution, notamment sous forme de pictogrammes.
- *Assurez-vous que les points de distribution sont à moins d'une journée de marche aller-retour du domicile des enfants* (inclure le temps du trajet pour s'y rendre, de recevoir la distribution, et du retour à la maison) pour éviter que les enfants soient exposés aux dangers la nuit et tôt le matin, lorsque le risque de maltraitance est plus grand.
- *Veillez à ce que les points de distribution soient centralisés et accessibles* pour faciliter l'accès aux enfants porteurs de handicap ou ayant des parents porteurs de handicap.
- *Envisagez de mettre une zone d'aide aux enfants perdus en place à tous les points de distribution.*
- *Assurez-vous qu'il y ait assez d'endroits abrités/ombragés* pour les femmes allaitantes et les enfants aux points de distribution.
- *Veillez à ce que de l'eau potable soit disponible* aux points de distribution.
- *Mettez un poste d'informations et d'assistance en place* aux points de distribution.
- *Veillez à ce qu'un mécanisme confidentiel et accessible pour signaler les violations et les abus soit établi.*

Procédure de distribution

- *Veillez à ce que les articles alimentaires et non alimentaires soient distribués aux enfants ayant des besoins spéciaux et aux femmes allaitantes en premier,* avant les autres membres de la communauté.

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir les indicateurs III et V.
- *Évitez les formations de foule.* Organisez des files séparées ou dirigez les enfants vers des lieux sûrs où ils seront supervisés pendant que les parents font la queue.
- *Déterminez s'il est possible de mener des activités de jeu pendant les distributions* afin de distraire et garder les enfants en sécurité pendant que les parents/tuteurs reçoivent les articles de distribution. Ces jeux peuvent être organisés à petite échelle et très basiques (par exemple, la mise à disposition d'un ballon de foot et d'une zone délimitée, sous la supervision d'un adulte).

- *Veillez à ce que les articles distribués aient une taille et un poids adaptés pour être transportés par les enfants.* Consultez le sous-cluster de la protection de l'enfance pour recevoir des conseils quant à la quantité ou les options de transport.

SUIVI ET ÉVALUATION D'UNE DISTRIBUTION SÛRE ET ADAPTÉE AUX ENFANTS

Il est crucial de vérifier que les procédures de distribution ont préservé les enfants et ne les ont pas exposés à davantage de préjudices, en ayant également pris en considération leurs besoins spéciaux et leurs vulnérabilités.

Le suivi devrait également indiquer si les enfants ont bénéficié d'un accès efficace aux services de distribution et à quel degré. Les indicateurs d'action suivants sont recommandés, mais veillez à seulement sélectionner ceux qui s'appliquent ou qui peuvent s'adapter à votre contexte spécifique et votre programme de distribution. Vous pourrez ajouter différents indicateurs selon le contexte de votre intervention. Les résultats peuvent être documentés et partagés pour améliorer la conception de votre programme et servir d'enseignements pour l'intégration de la protection de l'enfance. Veillez à ventiler toutes les données en fonction de l'âge et du sexe.

Vous pouvez également utiliser → **Outil MEAL – Fiche d'évaluation de qualité de l'intégration** de la boîte à outils MEAL, pour évaluer vous-même votre travail d'intégration de la protection de l'enfance dans les autres secteurs. Ajustez la fiche d'évaluation à votre contexte en travaillant en partenariat avec les autres secteurs, afin d'identifier des points de référence pour une intégration réussie.

Indicateurs d'action	Outils de suivi
I. Pourcentage du personnel de la distribution interrogé ayant signé une politique de protection de l'enfance et ayant reçu une formation de base connexe (par exemple, sur la politique de la protection de l'enfance de Plan International)	Consultation du personnel de la distribution, évaluation des enquêtes.
II. Pourcentage de foyers dirigés par un enfant et d'enfants non accompagnés et séparés de leurs familles interrogés ayant été enregistrés pour bénéficier de l'opération de distribution	Listes d'enregistrement ; enquêtes recueillant les commentaires des bénéficiaires
III. Pourcentage d'enfants non accompagnés, d'enfants en situation de rue et de foyers dirigés par un enfant interrogés bénéficiant d'un accès efficace à la distribution des articles	Enquêtes post-distribution auprès des foyers et/ou des enfants
IV. Distribution, dans les programmes de distribution d'ANA, d'articles spécifiques pour les garçons et les filles de différents âges	Examen des programmes de distribution ; consultation du personnel de la distribution et des enfants ayant reçu des articles.
V. Pourcentage d'activités de distribution incluant des mesures spécifiques pour protéger les filles et les garçons de tous les âges contre d'éventuels risques, en particulier ceux manifestant des besoins spéciaux	Enquêtes, consultation du personnel de la distribution et des enfants
VI. Nombre de référencement effectués auprès du programme de gestion des cas de protection de l'enfance par le personnel chargé de la distribution	Consultation du personnel de la distribution et de la gestion des cas ; rapports de la gestion des cas

Ressources additionnelles

- Child Protection Working Group, *Minimum Standards on Child Protection in Humanitarian Action*, Standard 26 - <http://cpwg.net/wp-content/uploads/sites/2/2014/03/CP-Minimum-Standards-English-2013.pdf> (Texte français : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>)
- The Sphere Project, *Sphere Handbook*, p 268-287 - http://www.spherehandbook.org/~sh_resources/resources/Sphere_Core_Standards_and_CHS.pdf (Site français : <http://www.spherehandbook.org/fr/>)
- ChildFund International, World Vision, IRC, and Save the Children, *Inter-Agency Facilitator's Guide: Applying Basic Child Protection Mainstreaming in Training for Field Staff in Non-Protection Sectors* - <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/5340.pdf>
- Global Protection Cluster, *Protection Mainstreaming Training Package*, 2014 - http://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/aors/protection_mainstreaming/PM_training/1_GPC_Protection_Mainstreaming_Training_Package_FULL_November_2014.pdf
- Save the Children, *Ethical Guidelines – For ethical, meaningful and inclusive children's participation practice*, 2008 - <http://childethics.com/wp-content/uploads/2013/09/Feinstein-OKane-2008.pdf>
- Save the Children, *Practice Standards in Children's Participation*, 2005 - <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/3017.pdf> (Texte français : https://www.educo.org/Educo/media/Documentos/InformacionFinanciera/Normes_participation_des_enfants_20150511_Educo_3.pdf)
- ARC Resource Pack, *Foundation Module 4: Participation and Inclusion*, 2009 - <http://www.refworld.org/pdfid/4b55d8d22.pdf> (Texte français : <https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/arc-fr-manueldeformation-2009.pdf>)



À propos de Plan International :

Plan International est une organisation humanitaire et indépendante de défense des droits de l'enfant qui s'engage envers les enfants afin qu'ils vivent une vie exempte de pauvreté, de violence et d'injustice. Nous réunissons activement les enfants, les communautés et d'autres personnes qui partagent notre mission pour apporter des changements positifs et durables à la vie des enfants et des jeunes. Nous soutenons les enfants afin de leur permettre d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance dont ils ont besoin pour revendiquer leurs droits à une vie épanouie, aujourd'hui et dans le futur.

Nous mettons l'accent sur les filles et les femmes, qui sont le plus souvent laissées pour compte. Nous développons des partenariats puissants pour les enfants depuis plus de 75 ans et sommes actifs dans plus de 70 pays.